

## **170 participants à l'Assemblée Générale des Forestiers Privés du Pas-de-Calais**

Le Syndicat des forestiers privés du Pas-de-Calais a tenu son assemblée générale annuelle le samedi 11 avril 2015 à l'abbaye de Belval, en présence de quelque 170 adhérents. « Cette assemblée vise à valider ce que nous avons fait et ce que nous allons faire », a indiqué d'entrée le président, Charles du Haÿs. Il remercia les personnalités présentes, en particulier MM. Hochart de la DDTM, Bridoux, président de la communauté de communes, Héois et Clauce respectivement directeur et ingénieur du CRPF Nord-Pas-de-Calais Picardie, de Thézy, Président du CRPF et du Syndicat de la Somme, Lempire, président des forestiers privés de l'Aisne et de l'Union régionale des forestiers privés, et Lebrun, président des propriétaires fonciers du Pas-de-Calais.

### **« Plus nous serons nombreux, plus nous pèserons ! »**

Le Syndicat des forestiers privés du Pas-de-Calais compte actuellement 660 adhérents dont 45 sont arrivés en 2013 et 19 en 2014, représentant plus de 18 000 ha sur les 40 000 ha de forêt privée dans le département. « Nous avons besoin de vous, a insisté le président du Haÿs. Aidez-nous à recruter ! Plus nous serons nombreux, mieux nous influencerons sur les évolutions législatives. Le dernier rapport de la Cour des Comptes, par exemple, propose de revenir sur les dispositions de la loi Monichon, publiée en 1958 et permettant de ne retenir que le quart de la valeur des forêts pour les droits de mutation à titre gratuit et pour l'ISF. Nous pourrions d'autant mieux assurer la défense patrimoniale et morale de nos adhérents, les représenter et discuter que ceux-ci seront très nombreux ! »

Cette tâche de représentation est assurée par la présence du Syndicat dans 40 commissions du département et de la région, ce qui suscite quelque 150 réunions par an !



« Le Syndicat assume ces représentations au niveau départemental et régional, a repris Charles du Haÿs. Pour ce qui est local, c'est à vous, adhérents, d'intervenir. Vous devez savoir ce qui se passe dans les SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux), les SCOT (schémas d'orientation territoriale), les PLU (plan local d'urbanisme), les SRCE et cartes communales etc ... ».

## **Conseil et formation**

Le Syndicat des forestiers privés du Pas-de-Calais assume aussi un rôle de conseil (le président répond ainsi à plus de 100 coups de téléphone par an), d'information (par le Flash Infos semestriel et par l'envoi d'informations ponctuelles par Internet), de service (notamment grâce à l'assurance responsabilité civile qu'elle fournit à un coût imbattable compris dans la cotisation). Le Syndicat a ainsi proposé à ses adhérents deux sessions de formation certiphyto qui est obligatoire désormais pour pouvoir utiliser certains produits en forêt. Il met à disposition ses réseaux (experts, avocats, etc ...) pour seconder les forestiers qu'il représente également dans la gestion de l'attribution des plans de chasse du chevreuil grâce à 25 délégués départementaux.

Une formation est aussi à la disposition des forestiers via les FOGEFOR (formation à la gestion forestière, présidée par Baudouin de Raismes) dont la 20ème session qui démarrera en janvier 2016 commence déjà à avoir ses premières inscriptions. Le CETEF (centre d'études techniques forestières, présidé par Hubert Anselin et animé par François Clauce du CRPF) continue de réunir quatre à cinq fois par an sa trentaine d'adhérents. Un voyage en Limousin est prévu en septembre 2015.

## **Les cours du bois et le choix des plants**

Le directeur de la Coopérative Forestière d'Amiens et d'Arras (CFAA) a ensuite donné quelques indications sur l'évolution des cours du bois → chêne : de 63 à 133 €/m<sup>3</sup> ; châtaignier : 96 €/m<sup>3</sup> ; frêne : 89 €/m<sup>3</sup> (mais on est presque au bout de l'exploitation de cette essence) ; hêtre : de 59 à 94 €/m<sup>3</sup> ; merisier : 81 €/m<sup>3</sup> ; sycomore : de 60 à 129 €/m<sup>3</sup> (la demande est forte). Le marché est difficile pour les résineux, sauf pour le douglas, et le peuplier se traite entre 20 et 31 €/m<sup>3</sup>.

L'assemblée se termina par de très intéressants exposés de MM. Bernard Héois, directeur du CRPF, et Clément Crété, pépiniériste, sur la délicate question du choix des plants forestiers. Après un déjeuner très convivial, dans l'enceinte de l'abbaye de Belval, les adhérents purent visiter une récente plantation dans le bois de Sains-lès-Hauteclocque où leur fut faite une démonstration de matériels spécifiques.



### Siège social :

M. Charles du HAYS  
28, rue du Moulin  
62134 ERIN

Tél. : 03-21-41-81-46

E-mail : [fp62duhays@orange.fr](mailto:fp62duhays@orange.fr)

Syndicat des forestiers privés du Pas-de-Calais, régi par la loi  
du 21 mars 1884, inscrit au Répertoire départemental sous le numéro 2210

### Secrétariat général :

M. Paul FROISSART  
14, rue Alexandre Leleux  
59000 LILLE

Tél./Fax : 03-20-57-51-87

E-mail : [paul.froissart@wanadoo.fr](mailto:paul.froissart@wanadoo.fr)

*« Une forêt privée gérée et préservée  
par un réseau d'hommes compétents  
au service des générations futures »*